



Redéfinir l'architecture contractuelle afin d'intégrer le pilotage de l'ensemble de l'offre ferroviaire et routière en cohérence avec la stratégie régionale de transports et mobilité et avec son schéma de gouvernance.

En matière de contrats, les nouvelles régions se substituent aux anciennes lorsqu'il y a eu fusion de régions et aux départements dans tous les cas. Dans un premier temps, la région aura donc à gérer des contrats de natures et de formes très diverses. Elle devra ensuite rationaliser ces contrats, afin de les reconfigurer à la nouvelle échelle : choix du/des modes de gestion, éventuelle ouverture à la concurrence du TER, allotissement géographique, modal et fonctionnel, harmonisation des mécanismes contractuels. Nous vous accompagnons pour définir et mettre en œuvre une architecture contractuelle complète en cohérence avec la stratégie et la gouvernance régionales.

- **Instruction des termes du choix entre allotissement harmonisé et convention unique pour le ferroviaire.**
- **Allotissement et choix du/des modes de gestion des services de transports routiers en fonction de la redéfinition de l'offre et des choix relatifs à la gouvernance.**
- **Préparation d'une éventuelle ouverture à la concurrence du TER.**
- **Conception de la ou des conventions cibles : harmonisation du niveau service et de la qualité de service, définition des mécanismes conventionnels.**
- **Élaboration et pilotage du calendrier de transition des conventions actuelles vers la (les) convention(s) cible(s).**

Références

- **Audit de l'exécution des contrats et de leur impact pour les différentes parties**
- **Analyse du partage des risques et définition des mécanismes contractuels**
- **Renouvellement des contrats : cahier des charges, stratégie et assistance à la négociation**

DGITM, SNCF Proximités (Transilien, TER, Intercités)

Grand Nancy, Tisséo SMTc

autres secteurs : Bourgogne (aéroport), Grand Lyon (énergie), Veolia (ports maritimes)